

18e séance du 6 mars 1951, à 9 heures.

59

Présidence : M. de Steiger.  
Absents : MM. Kobelt et Nobs.  
Secrétaires:MM Leimgruber et Oser.

Pape. Anniversaire.

M. Petitpierre : Pape a fêté anniversaire 2 mars. L'ai su plus tard. Réparer par une lettre au nonce.

Contrat de travail installateurs électriciens valaisans.

M. de Steiger : Au lieu de refuser l'approbation, n'aurait-il pas fallu recommander aux offices intéressés de corriger leur décision?

M. Rubattel : Je reverrai la chose.

Poursuite Pierre Nicole.

M. de Steiger : Vous avez soulevé question poursuite P. Nicole. Voici un rapport MP. Calomnie serait chef d'accusation le plus sûr, mais alors poursuivre aussi Vorwärts à cause de son commentaire article du St. Galler - Tagblatt. Pour calomnie, il faut une plainte des CF. MP a préparé les mesures, mais il faut présence de tous les CF pour décision. Penser au fait que, dans un procès, la défense fera étalage des moyens de pression USA concernant transit marchandises.

M. Etter : Juridiquement, conditions poursuites sont remplies. Réfléchir au côté politique.

M. Petitpierre : Ne pouvons pas laisser ces gens nous injurier sans limites. Passivité interprétée comme faiblesse. Attaques Nicole servent de bases aux rapports des légations Etats de l'Est. Regrette que soyons désarmés juridiquement. Malgré tous ces inconvénients, décider poursuites. Prendre des précautions : procédure rapide (terminée avant l'été). Précautions contre moyens de la défense en provoquant interpellation sur politique étrangère CF.

M. Rubattel : Nécessaire d'intervenir, mais arrestation est-elle nécessaire?

M. Escher : Si Politique est d'accord, je le suis aussi.

M. de Steiger : Limitation des débats dépend du juge. Pas moyen de faire accélérer l'allure. Si poursuite pour calomnie seulement, pas d'arrestation. Si poursuite pour atteinte préte sécurité de l'Etat, arrestation justifiée, mais risque d'acquiescement. Serait plus sûr de se limiter au délit de calomnie, avec action contre Nicole et Vorwärts. Affaire renvoyée jusqu'à ce que CF soit au complet avec mission pour MP de revoir question poursuite sans arrestation et action dirigée contre Nicole et Vorwärts.

Déblocage avoirs USA.

M. Etter ; Avons reçu lettre d'un Français protestant contre procédés suisses. Impressionné par ses reproches. Discuter un jour l'ensemble du problème.

M. de Steiger : Vous recevrez rapport affaire Fribourg (fausses domiciliations). Paiement des impôts était considéré comme domicile par Torche Ackermann, Gautier. C'est punissable. Savoir s'il faut procès public ou simplement mandat de répression. Prévu pour les cas peu graves sans intention de lucre. Juge d'instruction voulait d'abord agir dans ce sens mais a changé d'avis à cause concours idéal de délit (violation des devoirs de fonctions). Le CF peut-il pourvoir à ce que la procédure soit celle du mandat de répression ? MP ne le pense pas. Le CF pourrait à mon avis le faire, si procès politique. Zehnder dit que procès public serait très inopportun et que CF devrait l'éviter. Hotz est du même avis. Pas possible de renvoyer affaire à justice cantonale.

M. Petitpierre : Procès public très désagréable au moment où devons instituer des contrôles. Sera facile à la défense d'établir qu'au





étaient au courant des pratiques suivies pour domiciliation. Il y a une lettre de Steiger du 8 mars 1948 qui pose une thèse très large. A noter que Gautier est très utile au DMF. Suivant ce qu'il dira procès public très désagréable pour DMF. Liquidation discrète désirable.

M. Escher : Eviter un procès. Peut-être que le juge d'instructions établira que conditions pour mandats de répression sont remplies. CF devrait agir à temps.

M. de Steiger : Séparation des pouvoirs empêche pouvoir d'intervenir, à moins que ne soit peut-être par intermédiaire MP. La circulaire du 8 mars 1948 est l'oeuvre d'un fonctionnaire Politique et division police. J'avais refusé de la signer. On a insisté, disant que ces instructions devaient émaner chef département. J'ai signé après qu'on m'a dit que tout était en ordre.

M. Etter : Un office devrait s'occuper de la lettre du Français.

M. de Steiger : Il faut une réponse prudente, établie par Justice et police et Politique. Invoquer l'Etat régi par le droit.

M. Petitpierre : Je suis pour une liquidation discrète parce que les pratiques n'ont pas compromis but vis-à-vis USA. Faire différence entre cas de lucre et les autres. Avons respecté nos engagements vis-à-vis USA.

Mme Roosevelt.

M. Petitpierre : Viendra à Genève. Occasion de faire connaissance. L'inviter à titre privé. Le président pourrait l'inviter, mais pas le CF.

M. de Steiger : Faire une proposition.

Foire suisse d'échantillons.

M. Rubattel : Wenk voudrait organiser seconde journée officielle pour les étrangers. Paraît peu opportun que CF y soit représenté.

M. Petitpierre : On a renoncé à cette journée pour 1951. Mais décidé négativement quant au principe. Journée officielle no 1 suffit pour CF.

Radio.

M. Escher : Feldmann et Moine demandent loi radio. Presse critique régime actuelle, notamment situation PTT et absence de droits pour les auditeurs. Avons déclaré que nous voulons préparer un projet. Département et commission juridique comité central déclarent que Cst ne permet pas d'édicter loi précise et n'autorise qu'une loi cadre qui ne satisfierait pas. Peut-on proposer un nouvel article Cst ? Non, Mais on peut reviser statut pour améliorer les choses. CF devrait devenir autorité de concession et les PTT cesser d'être autorité de surveillance. Adresser un rapport aux chambres sur questions soulevées Feldmann et Moine.

M. Etter : Avons déjà constaté impossibilité présenter projet de loi, contre avis Celio.

M. de Steiger : Nous attendons projet de statuts révisés.

Coordination des transports.

M. Escher : Il y a une commission de coordination des transports qui a pour mission traiter diverses questions. Il y a aussi une commission Guttersohn. Il y a un rapport d'experts, qui a été envoyé à la commission Guttersohn. Elle-a-peur-mi et la commission pour rachat de schemins de fer. Violente discussion dans les commissions. J'ai fait retirer provisoirement le rapport. Il doit rester désormais secret.

Requête du Tierschutzverein.

M. Etter : Peut être remise à mon département.



Décisions prises sur la base de ~~la~~ propositions écrites.

Politisches	Consul Oppliger. Financement émigration réfugiés Brésil.
Inneres	Recensement bétail 1951. Assemblée générale union cristallographie. Recours en grâce Heinrich Johann et Jenny.
Finanz - Zoll	Personnel de la caisse de prêts. Convention avec la sucrerie d'Aarberg.

---